



SEANCE DU MERCREDI 04 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 Juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de DEVAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEVEL.

Présents : Sophie CHAIZY ; Christian LEVEL ; Frédéric ROY ; Cyril RENARD ; Stéphane DURAND; Frédéric MAILLAULT ; Christophe DAGOUNEAU ; Véronique NEXON.

Absent excusé : Leitia LANCON donne pouvoir à Christian LEVEL ; Tyfanie TISSIER donne pouvoir à Frédéric ROY.

Absent :

Secrétaire de séance : Frédéric ROY

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 2 AVRIL 2025

Monsieur Christian LEVEL, Maire, ouvre la séance en demandant aux membres du Conseil Municipal, s'ils approuvent le compte rendu de la réunion du 02/04/2025

Le conseil municipal approuve le ledit compte rendu.

Rajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération encaissement chèque comité des fêtes.

II. DELIBERATION COTISATION MEDECINE DIRECTEMENT AU GIP MEDECINE INTER FONCTIONS PUBLIQUES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les dispositions relatives à la médecine préventive dans la fonction publique.

Le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1er juillet 2025, la cotisation médecine ne sera plus versée au centre de gestion de la Nièvre.

La collectivité versera désormais directement la cotisation médecine au GIP **Médecine Interfonctions Publiques de la Nièvre**, selon les modalités définies par ce dernier.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

III. DELIBERATION PROJET PHOTOVOLTAIQUE CCSN

Au vu de l'augmentation des prix de l'énergie ces dernières années (toutes énergies confondues : gaz, pétrole, électricité ...) et du changement climatique, il semble opportun de produire de nouvelles formes d'énergie. Dans ce contexte-là, il apparaît que la production d'électricité via des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments soit l'une des meilleures solutions car cette technologie utilise l'énergie renouvelable et inépuisable du soleil sans nouvelle urbanisation ou artificialisation des sols.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté de Communes Sud Nivernais (CCSN), les communes membres de celle-ci ont reçues un diagnostic identifiant les meilleures toitures pour accueillir des panneaux photovoltaïques. L'installation de panneaux photovoltaïques sur toiture présente de nombreux avantages financiers et environnementaux notamment.

Désormais les communes de la CCSN sont appelées à se positionner pour prendre part à ce projet. En effet, avec l'objectif de mutualiser l'ingénierie et de faire baisser les coûts des études pré-opérationnelles (faisabilité et charpente), la CCSN propose de mener un groupement de commande pour elle-même et le compte de ses communes membres pour la réalisation de ces études préalables. Le coût de celles-ci est estimé à 3000€ par bâtiment.

Il est proposé de participer à ce projet mené par la CCSN et de participer à ce groupement de commande pour les 2 bâtiments **Mairie-École/Salle Des Fêtes**.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Au vu de ces explications, le Conseil Municipal de Devay, après avoir délibéré refuse.

Pour : 0

Contre : 10

Abstentions : 0

IV. DELIBERATION CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES 2025-2027 CCSN ET COMMUNE DE DEVAY

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le statut de la Communauté de Communes Sud Nivernais,

Le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'organiser la mise à disposition de services ou de moyens techniques entre la CCSN et la commune de Devay dans le cadre de la convention de prestations de services pour la période de 2025-2027. Cette convention concerne l'entretien des chemins de randonnée d'un linéaire estimé à 6.7km pour un montant de 1206.00€.

Le Maire est autorisé à signer ladite convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide approuve

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Les membres du conseil municipal demandent de scinder en deux la délibération concernant la vente de la parcelle du pylône et la parcelle attenante.

V. DELIBERATION PROPOSITION ATC FRANCE ACHAT D'UNE PARCELLE PARTIE 1

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'ATC France a formulé une proposition d'achat d'un montant de 15 000€ portant sur une portion de la parcelle communale cadastrée section AB n°78, située rue des Sarrasins (où est implanté le pylône) pour une superficie de 45 m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'approuver et d'autoriser le Maire à procéder aux démarches administratives.

Pour : 7

Contre : 1

Abstentions : 2

VI. DELIBERATION PROPOSITION ATC FRANCE ACHAT D'UNE PARCELLE PARTIE 2

La commune ne prévoyant pas d'usage particulier aux 400m² attenants, et après étude du dossier, le Maire propose à ATC France d'acquérir cette superficie. En retour, ATC France propose d'acheter cette surface pour un montant net de 1000€. ATC France confirme que les frais de bornage et de notaire sont bien à sa charge. Le Maire propose donc la vente de cette parcelle pour un montant total de 1 000€.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de ne pas approuver.

Pour : 4

Contre : 5

Abstentions : 1

VII. DELIBERATION POUR ACHAT TRACTEUR TONDEUSE

Le Maire informe que dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune, il est nécessaire de procéder à l'achat d'un tracteur tondeuse.

Après consultation de plusieurs fournisseurs, le choix s'est porté sur 2 modèles.

- autoportée KUBOTA GR21205 avec mulching
- JOHN DEERE Z515 avec kit mulching

Cet investissement s'inscrit dans les dépenses d'équipement.

Dans le cadre du financement global de la DCE, et pour couvrir le reste à charge de la commune, deux scénarios de financement sont proposés :

PROPOSITION NUMERO 1	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
PICON JARDINAGE : KUBOTA GR21205	12 185 €	
(reprise ancien tracteur)	1 000.00€	
TOTAL DÉPENSES :	11 185 €	100
<u>RESSOURCES</u>		
DCE	3 389.95 €	30
Autofinancement :	7 795.05 €	70
TOTAL RESSOURCES :	11 185 €	100

PROPOSITION NUMERO 2	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u>		
PICON JARDINAGE : JOHN DEERE Z515	7 375 €	100
(reprise ancien tracteur)	1 000.00€	
TOTAL DÉPENSES :	6 375 €	100
<u>RESSOURCES</u>		
DCE	3 389.95 €	53
Autofinancement :	2 985.05 €	47
TOTAL RESSOURCES :	6 375 €	100

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition n°2. Et d'autoriser le Maire à signer les documents et à effectuer la demande de règlement de la DCE.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

VIII. DELIBERATION POUR ENCAISSEMENT DU DON DU COMITE DES FETES

Le Maire informe l'assemblée que la commune a reçu un don d'un montant de 450 € de la part du comité des fêtes.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à l'encaissement de cette somme sur le budget communal.

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Renouvellement du contrat pour le poste de Sylvie PILORGE et Christine DOUTE
- Entretien voirie travaux rue de la Chaume et rue de la Motte :
Entreprise CV 9 970.00 € HT / 11 964.00 € TTC.
Entretien chemin dans les fonds 2km :
Ets Tourlier 11 388.20 € HT / 13 768.80 € TTC
- Curage des buses Route de Genève :
Ets SARP 2 084 € HT / J de 6h.
- Devis PFG :
 1. Plaque ossuaire pour le cimetière 40x15cm+gravure 193.35 € HT/232.02€ TTC.
 2. Plaque legs Andrée CHASSOT 20x15 137.85€ HT/165.43€TTC

La séance est levée à 22h00

Le Président

Le secrétaire

Les membres